

La location saisonnière (hors résidence service) : volets fiscal et social

Objectifs :

Optimiser son imposition en tant que loueur de meublés saisonniers. Comprendre les obligations sociales et les impôts locaux liés à la location meublée saisonnière.

Date et durée :

Lundi 21 octobre 2024 de 18h30 à 21h (2,5h), sans pause, en distanciel synchrone via le logiciel Google Meet (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation).

Prix par personne :

- Adhérent de France Gestion : 0 €
- Non-adhérent de France Gestion : 80 € HT

Public concerné : Adhérents de France Gestion, dirigeants de TPE

Intervenant : Edouard CHAUVET, conseil en gestion de patrimoine, expert-comptable

Pré-requis :

Aucun

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Meet après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Pédagogiques

- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques
- Conseils pratiques
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation (lien Google Forms) sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Organisme Mixte de Gestion Agréé de membres de l'Ordre des Experts-Comptables
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - Numéro d'identification 102755 - Siret : 312 449 226 00041

Organisme de formation n°11 75 409 14 75

Siège : 50 ter, rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 - Tél : 01 43 14 40 50 - Mél : paris@france-gestion.fr
38 rue des Etats Généraux - 78000 Versailles – Tél : 01 39 07 49 00 – Mail : versailles@france-gestion.fr

www.france-gestion.fr

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villosz, responsable formation
- Francis.villosz@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

1^{ère} partie – Quelles conséquences en matière de taxation à l'impôt sur le revenu

- Déterminer le régime (micro ou réel) le plus adapté à votre situation
- Quelles sont les règles d'imputation des déficits des loueurs de meublés professionnels et non professionnels ?
- Quel est le traitement fiscal des plus-values des loueurs de meublés professionnels et non professionnels ?
- Comment bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu pour frais de comptabilité (option pour le réel) ?

2^{ème} partie – Comment le revenu des loueurs en meublés est taxé socialement ?

- Paiement des contributions sociales auprès du Trésor Public ou cotisations sociales de la Sécurité Sociale pour les indépendants ou du régime général

3^{ème} partie – Quelles conséquences au niveau des impôts locaux ?

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- Le dispositif de plafonnement de la CFE en fonction de la valeur ajoutée